

FORMAVICTOIRE
Organisme de Formation

INTEGRER LA RÉGLEMENTATION SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Dans un environnement professionnel de plus en plus encadré par des exigences environnementales, les entreprises doivent maîtriser la réglementation relative à la gestion des déchets afin d'assurer leur conformité et de prévenir les risques juridiques, sanitaires et écologiques. Cette compétence ne se limite pas à la connaissance des textes, elle suppose également une capacité à structurer des actions concrètes de prévention et de traitement adaptées à chaque contexte d'activité.

Cette formation permet aux collaborateurs, managers et dirigeants de s'approprier les fondamentaux réglementaires liés aux déchets, de comprendre les obligations qui en découlent, et d'intégrer les bonnes pratiques pour bâtir un plan de gestion cohérent. Alternant apports théoriques, cas pratiques et échanges d'expérience, elle favorise une application immédiate et durable des connaissances acquises.

Formation en présentiel ou à distance, en inter-entreprise ou en intra-entreprise

Informations pratiques

- **Public** : Collaborateurs, managers, opérateurs, Direction.
- **Prérequis** : aucun
- **Durée** : 2 jours (14h)
- **Personnes en situation de handicap** : notre page dédiée vous donnera toutes les informations concernant l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap
<https://www.formavictoire.com/handicap/>
- **Tarif formation intra-entreprise** : 1 490€ HT par jour (groupes de 2 à 10 personnes)
- **Tarif formation inter-entreprise** : 390 € HT par jour et par apprenant
- **Tarif accompagnement individuel** : 150 € HT par heure
- **Délai d'accès** : 3 semaines entre la demande et l'animation de la formation (réunion de préparation, choix du formateur, planification de la session, information des participants)

Evaluations

- **Modalité d'adaptation** : Le contenu des modules de formation peut être adaptés aux besoins spécifiques des stagiaires.
- **Suivi de l'assiduité** : Feuilles de présence signées pour demi-journée, ou rapport de connexion et signature d'une feuille d'émargement en distanciel.
- **Evaluation début de formation** : Questionnaire de positionnement
- **Evaluations en cours de formation** : QCM, exercices, quiz, compte rendu pédagogique en fin de chaque session
- **Evaluations en fin de formation** : Evaluation des acquis
- **Evaluation de la satisfaction** : Compte rendu pédagogique du formateur, évaluation de satisfaction du client, évaluation de satisfaction des apprenants en fin de formation.
- **Evaluations après la formation** : Evaluation à froid des apprenants 4 à 6 mois après la formation (Transfert des compétences)
- **Attestation de suivi de formation** : Intégrer la réglementation sur la gestion des déchets.

Extensions Possibles

- Proposer des ateliers spécifiques pour approfondir des thématiques comme la classification des déchets dangereux ou la gestion des prestataires de traitement.
- Organiser des séances d'accompagnement individuel pour aider les responsables à élaborer un plan de gestion des déchets conforme aux exigences réglementaires.
- Digitaliser les supports pour permettre un accès continu aux référentiels, aux schémas de filières et aux obligations légales.
- Concevoir des groupes de travail interservices pour partager des retours d'expérience et harmoniser les pratiques internes en matière de gestion des déchets.

Méthodes pédagogiques

- 80% pratique et 20% théorique
- Mises en situation
- Études de cas
- Serious games
- Jeux de rôles, pratiques interactives.
- Débriefings
- Apports théoriques en lien avec la pratique

Objectifs

Objectif global de la formation :

- Comprendre les principes de la réglementation sur les déchets afin d'appliquer les obligations légales, structurer une gestion adaptée et prévenir les risques environnementaux.

Objectifs de chaque module :

- Distinguer les différents déchets
- Définir la réglementation
- Identifier les différentes filières de traitement
- Établir le plan de gestion





PROGRAMME

MODULE 1 – DISTINGUER LES DIFFÉRENTS DÉCHETS

- Identifier les déchets inertes
- Reconnaître les déchets dangereux
- Classer les déchets non dangereux
- Définir les biodéchets
- Différencier les déchets solides, les effluents et les rejets

MODULE 2 – DÉFINIR LA RÉGLEMENTATION

- Comprendre le cadre du Code de l'environnement
- Identifier les responsabilités civiles et pénales
- Intégrer les obligations liées à la réglementation ADR
- Expliquer les exigences du Grenelle II concernant les taux de valorisation
- Appréhender les principes de la Convention de Bâle
- Utiliser la nomenclature des déchets pour catégoriser correctement
- Appliquer les règles de transport et d'étiquetage des déchets
- Réglementer les activités de négoce de déchets
- Respecter l'obligation de suivi et de traitement des déchets
- Mettre en œuvre les procédures internes de conformité

MODULE 3 – IDENTIFIER LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE TRAITEMENT

- Présenter les principes du recyclage
- Expliquer les conditions d'incinération
- Décrire les modalités de stockage des déchets
- Introduire les méthodes de traitement chimique

MODULE 4 – ÉTABLIR LE PLAN DE GESTION

- Définir les budgets alloués à la gestion des déchets
- Organiser les flux internes de déchets
- Choisir les moyens techniques adaptés
- Sélectionner et contractualiser avec les prestataires de service
- Rédiger un cahier des charges conforme
- Associer les filières de traitement aux types de déchets produits
- Impliquer le personnel dans la démarche de gestion
- Élaborer des tableaux de bord pour suivre la performance

